

Limites applicables aux déversements et substances interdites - Égouts séparatifs et unitaires

Avril 2016

[Utilisation des égouts Règlement N° 2003 - 514](#)

De nombreuses substances ne peuvent pas être déversées dans le réseau d'égouts, car elles peuvent menacer la santé des travailleurs, endommager le réseau d'égouts, nuire au processus de traitement et avoir des conséquences néfastes sur la qualité de nos rivières.

Substances interdites

Les matériaux suivants sont interdits d'être déchargée dans les égouts sanitaires ou unitaires* :

- tout type de substance, quelles qu'en soient la température ou la quantité, qui peut :
 - représenter un risque pour la santé ou la sécurité des préposés aux égouts;
 - nuire au bon fonctionnement du réseau d'égouts;
 - nuire au processus de l'usine d'épuration des eaux usées;
 - s'écouler jusqu'à l'usine d'épuration des eaux usées sans être traitée (les métaux lourds ou les matières organiques toxiques, par exemple);
 - faire en sorte que les biosolides ne respectent plus les critères de réutilisation;
 - présenter un danger pour une personne, un animal, une propriété ou la végétation;
 - entraîner la production de gaz dangereux dont la nature empêche l'ouverture de regards d'égout.
- les substances solides ou visqueuses en quantité ou de taille suffisante pour pouvoir obstruer l'écoulement dans un égout;

- l'eau d'égout qui peut avoir une odeur nauséabonde;
- l'eau pluviale, l'eau provenant des gouttières ou d'une terre, l'eau provenant d'un cours d'eau ou l'eau non contaminée;
- l'eau qui provient d'une autre source que le réseau de distribution d'eau de la Ville;
- l'eau d'égout formée d'au moins deux couches liquides distinctes;
- l'eau d'égout contenant de la teinture ou des matières colorantes;
- les matières et déchets dangereux suivants :
 - boues;
 - BPC;
 - carburants;
 - déchets anatomiques et infectieux;
 - déchets biomédicaux;
 - déchets chimiques dangereux;
 - déchets chimiques très dangereux;
 - déchets industriels dangereux;
 - déchets inflammables;
 - déchets liquides transportés;
 - déchets radioactifs;
 - déchets réactifs;
 - déchets très toxiques;
 - liquides combustibles;
 - pesticides;
 - produits de lixiviation provenant d'un lieu d'enfouissement sanitaire;
 - substances très toxiques.

***Remarque:** Le déversement de certains de ces produits peut être permis lorsque la Ville l'autorise et que des conditions particulières sont réunies. Pour plus de renseignements, communiquez avec un représentant du Programme de contrôle de l'utilisation des égouts, au 613-580-2424, poste 23326 ou consultez le [Règlement 2003-514 sur l'utilisation des égouts](#).

Substances assujetties à des restrictions (limites applicables aux déversements)

Les polluants déversés dans les égouts séparatifs ou unitaires peuvent nuire au processus d'épuration des eaux usées s'ils passent sans être traités, et se retrouver dans la rivière ou dans les biosolides. Limites applicables aux déversements sont les concentrations maximales qui sont établies pour minimiser ces interférences. Les installations doivent s'assurer que leurs déversements ne dépassent pas les limites énoncées. Il est interdit de diluer les substances pour respecter ces limites.

Limites applicables aux déversements dans les égouts sanitaires et séparatifs

Légende:

- **mg/l** -- milligrammes/litre (parties par million)
- **ug/l** – microgrammes /litre (parties par milliard)
- **ml** - millilitres
- **C** - degrés Celsius

Table 1 - Limites applicables aux déversements dans les égouts sanitaires et séparatifs

Paramètre	Limite (mg/L)
demande biochimique en oxygène	300
cyanure (total)	2
fluorure	10
azote total kjeldahl	100

huile et graisses – animales et végétales	150
huile et graisses – minérales et synthétiques	15
substances phénoliques (4AAP)	1
phosphore (total)	10
sulphates	1500
sulfure	2
matières en suspension (total)	350
aluminium (total)	50
antimoine (total)	5
arsenic (total)	1
bismuth (total)	5
bore (total)	25
cadmium (total)	0,02
chrome (total)	5
cobalt (total)	5

cuivre (total)	3
plomb (total)	5
manganèse (total)	5
mercure (total)	0,001
molybdène (total)	5
nickel (total)	3
sélénium (total)	5
argent (total)	5
étain (total)	5
titane (total)	5
vanadium	5
zinc (total)	3
benzène	0,01
bromodichlorométhane	0,35
bromoforme	0,63

bromométhane	0,11
tétrachlorure de carbone	0,057
chlorobenzène	0,057
chlorure d'éthyle	0,27
chloroforme	0,08
chlorométhane	0,19
dibromochlorométhane	0,057
1,2-dibromoéthane	0,028
1,2-dichlorobenzène/o	0,088
1,3-dichlorobenzène/m	0,036
1,4-dichlorobenzène/p	0,017
1,1-dichloroéthane	0,2
dichlorure d'éthylène	0,21
chlorure de vinylidène	0,04
cis-1,2-dichloroéthylène	0,2

trans-1,2-dichloroéthylène	0,2
dichloro-1,2 propane	0,85
cis-1,3-dichloropropylène	0,07
trans-1,3-dichloropropylène	0,07
éthylbenzène	0,057
dichlorométhane	0,21
styrène	0,04
1,1,2,2-tétrachloroéthane	0,04
tétrachloroéthylène	0,05
toluène	0,08
1,1,1-trichloroéthane	0,054
1,1,2- trichloroéthane	0,8
trichloroéthylène	0,054
trichlorofluorométhane	0,02
1,3,5-triméthylbenzène	0,003

chlorure de vinyle	0,4
xylène (total)	0,32
bis(2-chloroéthoxy)méthane	0,036
phthalate de di(2-éthylhexyle)	0,28
benzylbutylphthalate	0,017
phthalate de diéthyle	0,2
di-n-butylphthalate	0,057
di-n-octylphthalate	0,03
fluorène	0,059
indole	0,05
1-méthyl-naphthalène	0,032
2- méthyl-naphthalène	0,022
naphthalene	0,059
HAP (total)	0,015
2,4-dichlorophénol	0,044

dioxines et furanes (total)	0,00072
formaldéhyde	0,3
hexachlorobenzène	0,0001
n-méthyl-N-nitrosométhanamine	0,4
nonylphénol	0,0025
éthoxylate de nonylphénol	0,025
température	60 C
pH	5.5-11

Remarque : Les ententes spéciales de déversement peuvent être conclues pour le déversement de certains paramètres qui dépassent les limites. Les trois (3) paramètres admissibles pour une entente de déversement spéciale sont :

- la demande biochimique en oxygène (DBO)
- des matières en suspension (TSS)
- Phosphore total (PT)

Pour plus de renseignements, communiquez avec un représentant du Programme de contrôle de l'utilisation des égouts, au 613-580-2424, poste 23326 ou consultez le [Règlement 2003-514 sur l'utilisation des égouts](#).